

SAISINE



ORIENTATIONS
BUDGÉTAIRES
2026

Adopté en séance plénière
du 6 novembre 2025

AVIS DU CESER

Le Conseil économique, social et environnemental régional Grand Est a voté le présent avis à l'unanimité.

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

Le débat d'orientations budgétaires constitue chaque année un moment politique essentiel pour la Région. Il ne se résume pas à un exercice financier préalable au vote du budget : il traduit les choix stratégiques et les priorités de l'exécutif régional face aux grands défis économiques, sociaux, environnementaux et territoriaux. Les contraintes budgétaires fortes et la raréfaction des ressources publiques, nécessitent plus que jamais des arbitrages politiques, qui traduisent les choix de la majorité régionale quant aux leviers qu'elle entend mobiliser pour répondre aux grands enjeux régionaux.

Ils concernent d'abord la transition écologique et énergétique, qui impose de repenser les modes de production, de consommation et de mobilité. La Région, par ses compétences et ses investissements, doit rester un acteur clé de cette transformation, qu'il s'agisse de soutenir les filières industrielles vertes, d'accompagner la rénovation énergétique des bâtiments, de développer des mobilités durables ou de promouvoir une gestion sobre et solidaire des ressources. L'attractivité des territoires, le développement économique et la formation professionnelle constituent à ce titre des priorités structurantes du projet régional.

Ces choix concourent à la cohésion territoriale et sociale, enjeu majeur pour un espace régional vaste et contrasté. Garantir l'égalité d'accès aux services publics, soutenir les territoires ruraux, renforcer la solidarité entre bassins de vie et promouvoir un développement équilibré sont des conditions essentielles d'un aménagement harmonieux et durable du territoire.

Les travaux du CESER placent le débat budgétaire dans sa véritable dimension politique et démocratique : celle d'un choix collectif sur l'avenir du territoire, sur les priorités à défendre et sur la manière de construire, ensemble, les réponses aux grands défis régionaux.

Marie-Claude BRIET-CLÉMONT

Finances

Le CESER est conscient du caractère complexe de la préparation du Budget Primitif (BP) 2026, notamment en l'absence de vote du Projet de Loi de Finances (PLF) par le Parlement. Pour faire face à une contraction des recettes et une contribution des collectivités territoriales au redressement des finances publiques, des choix devront être opérés en fonctionnement pour maintenir les objectifs du Conseil régional en matière d'autofinancement, d'investissements et de maîtrise de la dette.

Recettes

Le CESER identifie les risques qui pourraient peser sur le budget régional si les annonces faites dans le cadre de la préparation du PLF venaient à se confirmer. La fraction totale de TVA (ex-CVAE et ex-DGF) constituant la principale recette du Conseil régional et la plus dynamique, est gelée. Le retour d'une Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) figée pour les Régions en remplacement de la fraction de TVA ex-DGF, mettant fin au caractère dynamique de cette ressource.

Concernant les recettes avec pouvoir de taux, le CESER constate que le Conseil régional n'a plus de marge de manœuvre, en raison de l'intégration, à compter de 2026, des majorations régionales de la fraction de l'accise sur les énergies perçue en métropole sur les produits énergétiques, autres que les gaz naturels et les charbons (ex-TICPE) dans l'accise nationale, ce qui prive les Régions de la faculté de voter leurs propres taux, bien qu'elles continuent à en percevoir le produit. De plus, concernant la taxe sur les certificats d'immatriculation, le tarif unitaire du cheval vapeur est passé à 60€ en février 2025 (plafond légal). Il a également été mis fin à l'exonération accordée aux véhicules propres en mai 2025.

Dépenses

Concernant les dépenses obligatoires, le Conseil régional a peu de marges de manœuvre sur leur évolution. Sur les autres dépenses, le Président LEROY a annoncé, lors de la présentation des OB 2026 devant le CESER, une diminution de 7%. Le CESER souhaite obtenir des précisions au sujet des postes de dépenses qui pourraient faire l'objet d'une réduction.

Le CESER soutient la volonté du Conseil régional de maintenir un niveau d'investissement important. Il s'interroge toutefois sur la soutenabilité de ce niveau, annoncé à hauteur d'1,6 Md€ pour 2026.

Le CESER renouvelle sa demande au Conseil régional de présenter un focus spécifique sur les dépenses d'investissement liées aux travaux dans les bâtiments régionaux et d'apporter des précisions sur les économies d'énergie obtenues et leur incidence sur les dépenses de fonctionnement (stabilisation, diminution...).

Transfrontalier, Europe, relations interrégionales et internationales

Pour le CESER, la vocation européenne du Grand Est, seule région française limitrophe de quatre pays européens, doit constituer un fil rouge tout au long des OB. Les enjeux transfrontaliers et interrégionaux sont incontournables et de plus en plus cruciaux dans une région aussi ouverte sur l'extérieur que le Grand Est. Ainsi, chaque thématique et notamment les transitions environnementale, énergétique, agricole, industrielle, numérique, de même que les mobilités, l'emploi, la formation, la santé, etc. doit être déclinée sous un angle transfrontalier, interrégional et européen.

Concernant spécifiquement les crédits affectés à la coopération transfrontalière, européenne et internationale, le CESER demande qu'ils soient préservés car ils sont essentiels à l'amélioration du quotidien des habitants des bassins de vie transfrontaliers. La présentation financière transmise au CESER ne permettant pas de différencier ces crédits au sein des différentes politiques.

Coopération transfrontalière

Ainsi qu'il l'avait noté dans son avis du 19 juin dernier *"La société civile, acteur incontournable pour faire du vécu transfrontalier un vecteur d'intégration européenne"*, le CESER demande que la société civile organisée soit associée aux structures institutionnelles identifiant des espaces transfrontaliers, telles que le Comité de coopération transfrontalière du Traité d'Aix-la-Chapelle, la Conférence intergouvernementale franco-luxembourgeoise, la Conférence intergouvernementale franco-germano-suisse, la Conférence du Rhin Supérieur et le Sommet des exécutifs de la Grande Région.

Concernant la stratégie Allemagne récemment adoptée par le Conseil régional, il est prévu d'assurer une évaluation annuelle des actions mises en œuvre à ce titre. Les rapports budgétaires devraient être l'occasion de donner une visibilité à cette stratégie et à ses résultats.

Fonds Européens

Enfin, alors que la Région Grand Est a fait la preuve de son efficacité en matière de gestion des fonds européens, le CESER soutient le Conseil régional dans sa ferme opposition à toute tentative de renationalisation de la politique européenne de cohésion. Il rappelle qu'il a voté, en décembre 2024, une motion intitulée *"Pour le maintien de la politique de cohésion de l'Union Européenne et de ses modalités exécutoires par les Régions"*.

Le CESER prend acte de l'amélioration du taux de programmation du Fonds de Transition Juste (FTJ), signe d'une meilleure mobilisation du dispositif après un démarrage plus lent. Toutefois, cette progression semble avoir été rendue possible principalement par l'élargissement des secteurs et des territoires éligibles. Le CESER invite à clarifier les objectifs opérationnels du FTJ

dans le nouveau périmètre, notamment s’agissant de l’intégration du secteur de la Défense, afin de garantir la cohérence avec l’ambition de transition juste.

Mobilités

Ces OB confirment l’ambition du Conseil régional de poursuivre le développement des mobilités et des infrastructures de transports. Le budget annoncé avec 1 140 M€ en fonctionnement et 490 M€ en investissement s’inscrit dans la continuité des exercices 2024 et 2025. Il convient de souligner que la part consacrée au fonctionnement est en progression par rapport aux investissements.

Le CESER prend acte de la mise en place d’une éco-contribution “Poids Lourds” en 2027. Toutefois, il regrette que les efforts de rapprochement engagés n’aient pu aboutir à une seule structure de collecte, afin de limiter les frais de gestion. Il s’interroge également sur les effets potentiels du report de trafic vers certaines voies départementales. S’agissant de la consultation en cours pour le choix de l’opérateur, le CESER insiste sur la nécessaire attention à porter au choix du futur prestataire dans une logique de développement économique régional et national, dans le respect du cadre réglementaire en vigueur.

Le CESER attend des précisions quant aux mesures de « compensation » à destination des entreprises de la région potentiellement impactées par le déploiement de cette éco-contribution.

S’agissant de l’objectif de développement du fret ferroviaire, le CESER renouvelle son soutien au développement du dispositif Cap’fret. Celui-ci vise à accompagner un mode de fret décarboné, notamment avec les industriels ayant des flux massifiés, importants et réguliers. Sur le développement et l’accompagnement des installations terminales embranchées (ITE), le CESER renouvelle ses réserves au regard du niveau d’utilisation de celles-ci.

Enfin, le CESER voudrait comprendre les raisons de la réorientation d’une part de l’éco-contribution « Poids Lourds », fléchée initialement en faveur du routier et finalement utilisée à destination de dispositifs en faveur du ferré.

Le CESER salue le maintien du dispositif de soutien aux infrastructures cyclables. Il préconise que ce soutien soit prioritairement orienté vers les aménagements qui favorisent les déplacements du quotidien. Il encourage à observer la place accordée aux cyclistes en Belgique. Il préconise d’organiser des événements dans les lycées afin d’inciter les lycéens à utiliser davantage le vélo.

Formation professionnelle, recherche, innovation

Les OB 2026 marquent la poursuite d’un engagement financier en faveur de la jeunesse, de la formation et de l’emploi, avec un budget global avoisinant 1,03 Md€, dont près de 300 M€ en investissement. Néanmoins, le CESER observe avec préoccupation une diminution de 40 M€

par rapport aux OB 2025 (1,07 Md€), ce qui soulève des interrogations sur les dispositifs qui seront impactés. Le CESER attend le BP 2026 pour disposer d'une vision détaillée et opérationnelle des arbitrages effectués.

Lycées durables et éducation

Le CESER salue la continuité des investissements en faveur de la transition écologique et de la modernisation des lycées, en soulignant l'importance de disposer d'une vision pluriannuelle claire, avec un calendrier, des indicateurs quantifiables et des priorités hiérarchisées pour garantir l'efficacité des actions engagées.

Conformément à sa contribution « Lycées du futur », le CESER rappelle que le lycée doit être un lieu où réussite scolaire et bien-être de la communauté éducative se conjuguent, où les bâtiments, les aménagements et les équipements sont pensés pour favoriser l'orientation, la citoyenneté, l'inclusion, l'innovation pédagogique et la transition écologique.

Le CESER insiste sur l'évaluation de l'impact des mesures du plan régional « internat restauration », sur les coûts et l'accessibilité financière pour les familles, dans un souci d'équité sociale et territoriale.

Formation professionnelle

L'orientation 2 du Schéma des Formations Sanitaires et Sociales (SFSS) affirme un principe central : la crise d'attractivité des métiers du sanitaire et du social ne pourra être surmontée sans l'implication directe et durable des employeurs. Le CESER partage pleinement cette approche et réaffirme la nécessité d'une coopération structurée, continue et opérationnelle entre les employeurs du secteur, les partenaires sociaux, les acteurs de l'éducation-formation et la Région.

Le CESER demande des précisions sur la rationalisation des coûts des instituts de formation. Il s'inquiète du retrait ou de la diminution du soutien du Conseil régional à la politique d'universitarisation des formations sanitaires et sociales. Il demande la mise en place d'un mécanisme de compensation financière pérenne, afin de garantir la continuité et la qualité des formations concernées.

Il convient de rappeler que lors de sa séance plénière d'octobre 2025, le CESER a voté une motion portant sur la situation des établissements de formation au travail social.

En matière d'apprentissage, les dotations en baisse de France compétences, les mesures prévues dans les PLF et Projet de Loi de Financement de la Sécurité sociale (PLFSS) et la potentielle non-reconduction de la convention entre le Conseil régional et France Compétences sont des sources d'inquiétudes pour le CESER. La seconde assemblée a toujours considéré l'apprentissage comme une voie d'excellence, un levier pour l'emploi, la jeunesse et la compétitivité. Pour le CESER, le fragiliser c'est affaiblir notre capacité collective à préparer les talents de demain.

Le CESER souligne que le financement de la formation professionnelle, de la recherche et de l'innovation demeure un enjeu clé afin de garantir une souveraineté économique durable. Les grands objectifs des OB 2026 sont en accord avec les préconisations antérieures du CESER, notamment par :

- la prise en compte des publics les plus éloignés de l'emploi, les personnes sans emploi et les seniors ;
- la mise en œuvre de formations sur mesure avec une association plus forte des employeurs ;
- le renforcement de l'action de la Région sur les secteurs en transformation, en anticipant les besoins notamment dans l'industrie ;
- le développement de la prospective.

Le CESER demande à être informé de l'état d'avancement du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) et d'être associé à son évaluation, en lien avec les autres schémas.

Attractivité des métiers et orientation

Pour le CESER, l'information ne peut être efficace que si elle bénéficie d'un véritable accompagnement. Sur la charte régionale d'engagement de découverte des métiers au collège signée en 2024, le CESER s'interroge sur les raisons d'une mise en œuvre tardive ainsi que sur les effets produits. Au regard de sa forte implication sur ces questions, le CESER souhaite être informé régulièrement de ces avancées.

Enseignement supérieur, recherche et innovation

Le CESER souligne la pertinence du maintien d'une priorité forte en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche, dans la mesure où ces secteurs jouent un rôle central de compétitivité, d'attractivité et de souveraineté pour le territoire. Le CESER insiste cependant sur la nécessité de garantir des parcours pérennes et attractifs en lien pour les acteurs économiques, pour les jeunes chercheurs.

Concernant l'innovation, le CESER partage l'objectif de renforcer le lien entre recherche académique et tissu économique. Les pôles universitaires d'innovation peuvent constituer des leviers structurants, à condition d'accompagner les entreprises dans leur capacité à s'approprier et valoriser les résultats de la recherche.

Sur les partenariats transfrontaliers, européens et internationaux

Le CESER tient à rappeler sa préconisation sur la coopération présente dans l'Avis « *Développement des compétences d'aujourd'hui et de demain : quels enjeux de l'école à l'entreprise ?* » : « *Le CESER préconise que le Conseil régional intègre davantage la dimension transfrontalière dans la formation et l'orientation en diffusant des données transfrontalières et en accompagnant les professionnels de l'orientation et de la formation dans cet objectif.* »

Développement économique

Le CESER observe une certaine constance dans les axes d'intervention en développement économique (création d'entreprises, accompagnement des transformations, réindustrialisation dans les secteurs prioritaires). Toutefois, le document présenté ne permet pas de percevoir les trajectoires et les objectifs stratégiques choisis par le Conseil régional au titre des orientations budgétaires, il prend davantage la forme d'une liste de priorités d'actions dans la continuité des années précédentes. En priorisant l'approche budgétaire, le Conseil régional positionne le débat d'orientations budgétaires comme un débat de gestion alors qu'il devrait être un débat d'orientations stratégiques.

Le budget « Attractivité » tel que présenté dans les OB (530 M€) intègre les fonds européens dédiés et change donc de périmètre, ce qui ne permet pas de suivre dans la durée les moyens alloués par le Conseil régional sur le développement économique. Après une baisse des crédits en 2025, le CESER demande que les moyens relatifs à cette politique soient conséquents.

Si le CESER salue la continuité de l'attention portée aux Investissements Directs Étrangers (IDE), il rappelle qu'il est tout aussi important d'accompagner la dynamique des écosystèmes industriels de nos territoires, dans une vision systémique, tant dans l'analyse que dans l'accompagnement des projets. Les soutiens financiers aux entreprises gagneraient tout particulièrement à s'inscrire dans cette vision systémique, pour éviter les logiques de guichet et soutenir la renaissance industrielle des territoires.

S'agissant des filières prioritaires affichées par le Conseil régional, le CESER s'inquiète de la difficulté à appréhender les trajectoires des filières automobile et défense, qui dépendent pour l'essentiel de décisions politiques aux échelles européenne et nationale.

Territoires

Montagne, Ruralité, Patrimoine Local et Patrimoine Paysager

L'axe budgétaire « Transitions, territoires et ruralités », qui regroupe les politiques en matière d'aménagement du territoire, de santé et d'environnement, est doté d'un budget prévisionnel de l'ordre de 350 M€, dont 240 M€ en investissement, soit 69 % du budget, et 110 M€ en fonctionnement, soit 31 % du budget.

En conséquence, le budget « Transitions, territoires et ruralités » serait en augmentation de 40 %, soit 100 M€, avec un effort plus marqué en investissement (+ 95 M€) qu'en fonctionnement. Le CESER note cette hausse significative. Le document n'indiquant pas les politiques concernées par ces crédits supplémentaires, il s'interroge sur l'affectation et la répartition de ces 100 M€.

Impulser et accompagner un développement durable et équilibré des territoires

Les OB mettent en avant les mesures contenues dans le Pacte pour les Ruralités et annonce leur consolidation dans le cadre du budget 2026. Le CESER souhaite que les dispositifs, tels que le « Coup de pouce rural », soient préservés, voire mieux dotés.

La suspension temporaire pour un an des dispositifs « Soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services à la population pour un aménagement durable des territoires », « Soutien aux centralités rurales et urbaines pour un aménagement durable des territoires » et « Soutien à la résorption des friches et des verrues paysagères » est annoncée. Le CESER considère que l'accompagnement, notamment financier, des collectivités est essentiel aux projets d'aménagement du territoire et notamment sur la question de la sobriété foncière et de l'attractivité des zones rurales.

Malgré le fait que le Conseil régional donne les raisons de cette décision, le CESER considère que ces suspensions sont un frein à l'atteinte des objectifs en matière d'aménagement du territoire.

Le nombre de dossiers déposés dans le cadre de ces dispositifs démontre leur importance pour les territoires. Le CESER sera vigilant à la reprise des dispositifs et aux conditions de leur mise en œuvre.

Les OB qualifient de « *succès exceptionnel* » ces dispositifs et le Conseil régional annonce que « *cette pause sera également mise à profit pour simplifier l'accompagnement technique et financier des communes et EPCI sur leurs projets d'aménagement, de rénovation...* ». À ce titre, le CESER s'interroge sur l'existence d'une évaluation ; le cas échéant, il en sollicite la transmission. Dans le cas contraire, il en demande la réalisation et souhaite y être associé.

Le Conseil régional propose également de mobiliser une ingénierie spécifique sur la question des friches et des sites naturels de compensation auprès de territoires volontaires. Le CESER est favorable à cette mise en place et rappelle que l'accompagnement des collectivités locales est l'une de ses préconisations fortes.

L'accompagnement des petites communes pour la protection des populations via la vidéoprotection sera consolidé dans les prochaines années avec un effort fait en direction des territoires ruraux. Le CESER rappelle sa préconisation formulée lors du compte administratif 2024 concernant l'intégration, dans tous les documents budgétaires, des données portant sur les communes rurales.

Numérique

En juin dernier, le Conseil régional a mis en place un dispositif de soutien à l'accès au très haut débit par les technologies sans fil satellitaires afin de couvrir les zones non raccordées à la fibre.

Les OB annoncent que les premières aides de la nouvelle politique de soutien à l'accès au très haut débit via le satellite seront mises en œuvre en 2026. Le CESER soutient la volonté du Conseil régional de couverture à 100 % du territoire en haut débit.

Le CESER rappelle la nécessité de lutter contre l'illectronisme et de veiller, par la mise en œuvre de dispositifs spécifiques, à ce que l'usage des services numériques soit possible par tous.

Environnement

Concernant l'environnement, le CESER manifeste son inquiétude quant à l'impact des choix qui seront opérés par le Conseil régional sur les dynamiques engagées.

Il note que les tensions budgétaires se traduisent notamment par des suspensions de dispositifs et une volonté de rechercher des financements complémentaires (mécénat, financements européens). La volonté d'impliquer le secteur privé à travers le mécénat lui semble pertinente dans un contexte de finances publiques contraintes. Toutefois, le mécénat doit être encadré pour garantir la pérennité et la cohérence de l'action publique. Une proposition pourrait être de créer un fonds d'investissement environnemental ou une fondation, alimenté conjointement par la Région, des partenaires publics et les mécènes privés.

Biodiversité et Eau

Le CESER note avec satisfaction la candidature réussie au programme européen Life Adapt Est, dont le pilotage est coordonné par le Conseil Régional.

Le CESER s'inquiète du coût de traitement de l'eau potable lié à la présence des PFAS (composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés) retrouvés dans l'eau (Ardennes, Meuse, Vosges, Haut-Rhin). Il préconise que le Conseil régional anticipe ce problème qui tend à s'étendre sur le plan géographique.

Le CESER s'interroge sur le maintien du projet de création d'une Agence régionale des transitions écologiques qui ne figure plus dans le rapport sur les OB cette année. Si ce projet est toujours d'actualité, il préconise, plutôt que de créer une structure supplémentaire, de s'appuyer, dans la mesure du possible, sur les structures existantes (EPF, SAFER...).

Le CESER note que le Conseil régional centre sa politique d'aide d'éducation à l'environnement sur les jeunes et qu'il a choisi de réduire les actions de sensibilisation en direction du grand public. Cette décision, bien que compréhensible budgétairement, comporte un risque d'affaiblissement de la mobilisation citoyenne. Il conseille plutôt de centrer les subventions aux associations d'éducation à l'environnement pour toucher les publics les plus éloignés de la sensibilité environnementale et de s'appuyer sur les autres collectivités locales pour continuer à diffuser des messages à moindre frais destinés au plus grand nombre.

Énergie, économie circulaire et déchets

Le CESER prend note de la suspension temporaire des aides à la rénovation énergétique des bâtiments publics (dans le cadre du dispositif Climaxion) et de la volonté du Conseil régional d'identifier de nouvelles modalités d'accompagnement à la rénovation. Il s'interroge sur la

transversalité recherchée avec les autres politiques d'intervention de la Région. Il préconise, qu'à la suite du bilan du dispositif, cette suspension ne se prolonge pas au regard des urgences climatiques. Le CESER suggère que cette aide régionale se concentre sur les bâtiments où la rénovation est la plus efficiente.

Le document des 20 indicateurs réalisé par le CESER en octobre 2025 montre que le Grand-Est est désormais en pole position en matière d'énergies renouvelables avec 51% de la consommation énergétique couverte. L'éolien occupe une place prépondérante (53 % de la production d'Energie Renouvelable) et semble être arrivé à maturité. Le CESER propose au Conseil régional de se concentrer sur la promotion d'autres sources d'énergie renouvelable, telles que l'installation des panneaux photovoltaïques sur les toitures ainsi que le solaire thermique auprès des particuliers.

Le CESER propose de conditionner le financement d'opérations de désamiantage des toitures à la production d'énergie solaire pour les entreprises.

Il demande également une évaluation sur le développement de la géothermie dans le Grand-Est.

Concernant les déchets, le CESER souhaite une évaluation du plan régional de gestion et de traitement des déchets. Il propose au Conseil régional d'aider à la consolidation des filières de réemploi de matériaux collectés (matériaux de construction, plastiques, pneumatiques...) et, dans la mesure du possible, de conditionner le soutien financier régional à des projets intégrant le réemploi de matériaux.

Numérique dans les lycées

80% de l'impact environnemental de l'équipement informatique étant lié à la fabrication, le CESER préconise que le Conseil régional s'inspire de l'agglomération de Nevers qui a développé une activité de reconditionnement informatique ce qui lui permet de prolonger la durée de vie des ordinateurs jusqu'à 7 années et d'intégrer une part significative de matériel recyclé. Le Conseil régional pourrait mettre en place des ateliers de proximité pour réparer les ordinateurs remis à chaque lycée (au travers des lycées professionnels, de structures d'insertion...). Cette proposition pourrait être étendue à l'ensemble du parc informatique de la Région.

Le CESER rappelle son avis sur le numérique responsable adopté en novembre 2023 et le livret « *Le numérique responsable : de quoi parle-t-on et comment agir ?* » réalisé afin de sensibiliser sur les impacts environnementaux du numérique (consommation énergétique et émissions de gaz à effet de serre) et sur la santé (sédentarité, addiction aux réseaux sociaux, perte de contact avec le réel, baisse des interactions sociales). Il insiste sur la nécessité de sensibiliser régulièrement chaque lycée à un usage responsable du numérique.

Routes, vélos et bornes à recharge électrique

Le document des 20 indicateurs réalisé par le CESER en octobre 2025 pointe les kilomètres effectués avec les voitures électriques en France et met l'accent sur le Grand Est qui détient le plus faible nombre de bornes de recharge électrique. Dans son avis sur le budget 2025 dans le cadre duquel le Conseil régional indiquait mettre fin à son dispositif de soutien aux bornes de recharge électrique, le CESER soulignait la nécessité de veiller à un maillage de ces bornes, en particulier dans les zones rurales, et de réactiver localement ce dispositif en cas de déficit sur certains secteurs géographiques, préconisation qui reste d'actualité.

Agriculture, viticulture, sylviculture

Le CESER regrette que la présentation des OB ne lui ait pas permis de distinguer les fonds régionaux des fonds européens par objectifs stratégiques, afin d'apprécier la participation effective de la Région.

Le CESER recommande au Conseil régional d'être proactif quant au vieillissement des effectifs au sein des filières agricoles, viticoles et sylvicoles, et considère que la réponse passera par l'attractivité des formations. Dans son avis sur la pérennité de l'élevage, le CESER appelait à une simplification des démarches administratives, accompagnée d'un soutien renforcé à la formation, au recrutement et au suivi post-installation des jeunes agriculteurs. Le CESER demande également au Conseil régional de mettre en place un accompagnement financier dans chaque département pour le déploiement du dispositif France Services Agriculture, prévu par la Loi d'Orientation Agricole, en remplacement des anciens Points d'Accueil Installation (PAI) et Transmission (PAT).

Les candidats à l'installation, notamment ceux Non Issus du Milieu Agricole (NIMA), peuvent se heurter à la difficulté d'obtenir un prêt. Les banques demandent des cautions que les jeunes ne sont pas en mesure d'apporter, d'autant plus si ces derniers n'achètent pas de foncier et s'installent en fermage. Le CESER préconise d'encourager la mise en place et le déploiement de systèmes de caution solidaire.

Comme évoqué dans son avis sur l'élevage, le CESER s'interroge sur les difficultés du Conseil régional à satisfaire la totalité des demandes au programme « Ambition Éleveurs ». Il demande que soient prévus des mécanismes de rattrapage ou d'entrée différée. Pour les jeunes récemment installés, les porteurs de projets dont les dossiers n'étaient pas finalisés à temps ou les structures confrontées à des difficultés. Ces nouveaux dossiers doivent bénéficier d'un accompagnement équitable par rapport aux 1 600 premières exploitations.

Au regard du fort développement de la valorisation de la ressource bois en énergie et du dépérissement constaté des forêts en raison de l'accélération du réchauffement climatique, le CESER réitère sa demande d'une plus grande vigilance sur les projets de transformation de la biomasse forestière en énergie verte de toute nature. La hiérarchisation des usages doit être respectée, en privilégiant l'usage du bois dans la construction (bois d'œuvre), puis dans

l'industrie (panneaux, papiers, isolants) et en dernier lieu pour la production d'énergie et de carburants verts.

Le CESER se montre favorable à la pérennisation d'un plan en faveur de l'alimentation et rappelle sa préconisation faite sur les travaux à mener pour la reconnexion du citoyen avec son alimentation. L'ADEME se désengageant de l'animation du programme ADAGE en 2026, le CESER s'interroge sur la reprise du financement de l'animation de ce réseau dans le cadre du soutien à une alimentation territorialisée.

Le CESER appelle à nouveau à la pleine application des dispositions de la loi EGALIM¹, notamment dans les cantines des lycées dont la Région a la gestion. Pour la valorisation des productions agricoles, le CESER recommande au Conseil régional, dans sa politique de soutien aux entreprises de l'agro-alimentaire, de veiller à ce que ces dernières respectent la loi EGALIM concernant la juste rémunération du producteur, voire de conditionner ces aides au maintien de ces entreprises sur le territoire durant le temps d'amortissement de ces aides.

Le CESER interpelle le Conseil régional sur sa contribution à l'objectif de neutralité carbone à horizon 2050 avec deux vecteurs importants à soutenir, à savoir l'agriculture à travers les activités d'élevage (maintien des prairies) et l'usage renforcé des matériaux biosourcés dans la construction et dans l'isolation (bois, chanvre, paille, miscanthus...).

Le CESER soutient la volonté du Conseil régional d'innover par le développement de technologies et de nouvelles pratiques, ainsi que par l'accompagnement à la structuration de nouvelles filières (béton de chanvre). Le réemploi de certains matériaux de construction, qui participe à répondre aux objectifs de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC), justifie d'un engagement du Conseil régional.

Afin d'acculturer le plus grand nombre de citoyens, le CESER préconise au Conseil régional de mettre en place un plan de communication détaillé sur les enjeux climatiques, économiques, sociaux et les solutions potentiellement apportées, en s'appuyant sur des initiatives concrètes en région.

Pour renforcer la résilience des exploitations du Grand Est, le CESER encourage le Conseil régional à poursuivre ses efforts en faveur du tourisme rural, dont l'œnotourisme, générant des retombées économiques dans les territoires.

Enfin, le CESER souscrit aux alertes formulées par le CESE dans le cadre de son avis sur le PLF 2026, concernant :

- la réduction de moitié de l'enveloppe « gestion de crise et aléas de la production agricole » ;

¹ Dispositions de la loi EGALIM : respect du montant de la rémunération des producteurs, et de l'obligation de l'utilisation d'au moins 50 % de produits de qualité, durables et locaux dans la restauration collective, dont au moins 20 % de produits bio...

- la diminution des ressources dédiées à la stratégie de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires (- 84%) contraire aux engagements de l'État ;
- la diminution de 15% des crédits pour les politiques alimentaires dans l'objectif de souveraineté alimentaire.

Tourisme, culture et mémoire

Culture et mémoire

Le CESER constate une évolution des priorités, avec une attention désormais plus forte portée à l'accompagnement des équipes artistiques et aux publics bénéficiaires, alors que les OB 2025 mettaient davantage l'accent sur la structuration et la valorisation de l'offre culturelle.

À cet égard, le CESER relève positivement le soutien aux équipes artistiques, ainsi que la prise en compte des besoins des acteurs culturels, placés au cœur de l'action de la Région, avec un engagement clair de soutenir la création et l'initiative artistique. Toutefois, le CESER rappelle l'importance de maintenir un soutien significatif aux équipements structurants, aux lieux de diffusion et aux festivals, qui contribuent fortement à la vitalité des équipes artistiques et garantissent un accès à la culture pour tous et dans tous les territoires. Ainsi, le CESER précise que sans lieux de diffusion, les créations ne peuvent pas être pleinement valorisées, ni les compagnies bénéficier efficacement du soutien à leur production.

Avec l'introduction dans les OB 2026 des notions de culture de proximité et de culture d'excellence dans la stratégie culturelle régionale, le CESER souhaiterait des précisions sur le sens et la portée de ces notions, ainsi que sur la manière de concilier le soutien à une création artistique d'excellence et l'accès à une culture de proximité sur l'ensemble du territoire.

Dans le cadre de l'accompagnement des projets « *à fort rendement économique, social et territorial* », le CESER souhaite que soit clarifié ce que recouvre cette notion, quels critères seront retenus et selon quelles modalités ils s'appliqueraient à la création artistique, sachant que concilier exigence économique et diversité de la création peut s'avérer complexe.

Le CESER s'inquiète d'une évolution qui verrait la culture appréhendée uniquement sous l'angle de l'attractivité économique. Le CESER réaffirme la nécessité de porter une ambition forte visant à construire un modèle durable pour le secteur, aujourd'hui économiquement fragilisé. Ce modèle doit permettre aux structures et aux acteurs de la culture d'assurer leur pérennité, tout en remplissant pleinement leur fonction sociale et sociétale, en garantissant la diversité de la création et en favorisant l'accès à la culture pour tous dans tous les territoires. Pour le CESER, la culture est un vecteur puissant de notre démocratie, qu'il importe de conforter.

Le CESER note que les questions liées à la mémoire sont traitées uniquement sous l'angle de la jeunesse et du devoir de mémoire, avec le doublement du nombre de lycéens bénéficiaires du programme éducatif avec le mémorial de la Shoah, engagé en 2024 et poursuivi en 2025.

Le CESER s'étonne également de l'absence de mention des actions déjà engagées par la Région en matière de mémoire, ainsi que de leur éventuelle continuité. Il s'agit notamment du soutien aux lieux de mémoire et aux projets culturels, commémoratifs ou événementiels liés aux conflits, ainsi que l'articulation avec le tourisme de mémoire, filière identifiée comme prioritaire dans le Schéma Régional de Développement Touristique (SRDT) 2023-2028.

Le CESER soutient la mise en œuvre de la nouvelle stratégie mémorielle du Conseil régional. Dans ce cadre, il considère que le maintien d'une politique de mémoire dans le champ éducatif régional constitue un point positif, cohérent avec les valeurs de transmission et d'humanisme.

Il constate toutefois que la démarche reste aujourd'hui centrée sur un seul pan de l'histoire, celui de la Shoah, et limitée au cadre scolaire. Le CESER préconise de sensibiliser les jeunes en formation professionnelle ou éloignés du système scolaire, souvent absents des dispositifs actuels. Le Grand Est, territoire profondément marqué par les conflits, les migrations et les luttes sociales, gagnera à élargir le spectre de sa politique mémorielle. L'intégration des mémoires ouvrières, industrielles ou migratoires permettra d'enrichir la compréhension collective et de renforcer le sentiment d'appartenance. La mémoire doit ainsi être envisagée comme une ressource vivante, vecteur d'émancipation civique et de reconnaissance mutuelle.

Le passage consacré au plan « Culture, Ruralité, Vitalité » du Pacte des Ruralités reprend à l'identique le texte des OB 2025, ce qui pourrait traduire une continuité dans l'ambition et les moyens alloués aux actions. Le CESER considère néanmoins que ce plan constitue un signal encourageant s'il s'accompagne d'un réel suivi et de moyens dédiés, en particulier pour les territoires éloignés des grandes centralités. Il serait également souhaitable de disposer d'un bilan détaillé de ce plan et des initiatives déjà menées.

Enfin, le CESER regrette l'absence dans les OB de références aux politiques de soutien aux filières du livre et du cinéma, aux missions de l'Agence Culturelle du Grand Est, à la stratégie culture et développement durable. Le CESER réaffirme l'importance qu'il accorde à ces différentes actions.

Tourisme

Dans le cadre d'une volonté affirmée de continuité en cohérence avec les priorités du SRDT 2023-2028, le CESER observe une évolution marquée par la volonté de priorisation, de concentration des ressources sur des projets structurants et à fort effet levier de l'aide publique. À cet égard, le CESER souhaite connaître les critères de sélection pour le soutien annoncé à « *quelques événements touristiques phares* » et préconise une répartition équilibrée entre les territoires sur les projets soutenus.

La lecture des OB 2026 révèle une politique touristique qui continue à privilégier les filières emblématiques (thermalisme, grands événements, sites régionaux) au détriment d'une offre plus populaire et inclusive. Le CESER considère que la stratégie régionale gagnerait à intégrer

davantage les dimensions sociales du secteur, notamment le tourisme pour tous, l'accessibilité et le rôle structurant des acteurs de l'économie sociale et solidaire.

Dans ce cadre, le CESER souhaite que des actions soient envisagées pour permettre à tous (jeunes, familles modestes, personnes en situation de handicap) de bénéficier d'une véritable offre touristique régionale, en associant les opérateurs du tourisme social et associatif dans la stratégie globale.

Le CESER souligne également la nécessité d'articuler la politique touristique avec le développement des mobilités décarbonées (train, vélo, etc.).

Concernant la digitalisation, le CESER souhaite que l'accompagnement des structures touristiques, notamment les petites structures, puisse inclure un volet formation et soutien au numérique.

Par ailleurs, le CESER préconise une plus grande coordination entre l'Agence Régionale du Tourisme (ART) et les agences départementales, ainsi qu'entre ces acteurs et les différents opérateurs et têtes de réseau du tourisme, afin de relier développement, structuration, promotion et prospective dans une vision régionale partagée du tourisme durable et inclusif.

Enfin, le CESER recommande au Conseil régional de se préoccuper de l'avenir du tourisme de montagne dans les Vosges (notamment en hiver) et sur la manière d'articuler les différentes orientations, entre les objectifs régionaux de développement d'un tourisme plus durable, les priorités du Comité de Massif des Vosges, les réflexions sur l'évolution vers un tourisme « quatre saisons » et les préoccupations liées à la sur-fréquentation de certains sites.

Santé, solidarité, sport et jeunesse

Associations

Le CESER réaffirme l'importance cruciale de soutenir la vie associative qui œuvre au plus près des citoyens, jouant un rôle essentiel pour le lien social et la cohésion territoriale. Il déplore, toutefois, les difficultés financières auxquelles les associations sont confrontées, notamment en raison du désengagement de l'État. Ces difficultés sont susceptibles de les fragiliser à court et moyen terme. Le CESER rappelle qu'il a adopté, en octobre 2025, une motion intitulée « *Nécessité de renforcer les soutiens aux associations de la région Grand Est* ».

Le CESER note que le Conseil régional renforcera son soutien en direction de la vie associative par le biais des dispositifs suivants : DIVA'P ; INVEST'ASSO et ELAN Ruralité / village en fêtes. Concernant INVEST'ASSO, le CESER regrette l'exclusion de certains projets d'équipement notamment dans les domaines d'informatique, de sonorisation et d'éclairage. Il demande que soient revus les critères d'éligibilité pour ne pas trop restreindre leurs accès.

Il est également mentionné la signature d'une convention avec le Mouvement associatif pour la période 2026-2028 pour répondre à la question de l'engagement bénévole. Dans ce

contexte de fragilité du monde associatif, le CESER insiste aussi sur la nécessité de soutenir davantage les huit principales têtes de réseau associatives.

Ces dernières jouent un rôle majeur en accompagnant les petites associations, notamment dans le montage de dossiers de financement, assurant ainsi la concrétisation des projets locaux. Enfin, le CESER appelle le Conseil régional à renforcer l'écoute et le dialogue avec les acteurs associatifs, en instaurant des échanges réguliers.

Sport

Le CESER soutient les investissements prévus en 2026 pour améliorer les infrastructures sportives et les résidences d'hébergement des trois Centres de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive (CREPS). Il rappelle que la collectivité régionale a hérité de ces équipements de l'État, qui y avait très peu investi auparavant.

Le CESER demande au Conseil régional de mobiliser des moyens supplémentaires pour agir efficacement contre le harcèlement et toutes formes de violence dans le milieu sportif. Ces actions doivent compléter les mesures déjà prévues en faveur de l'égalité et de la lutte contre les violences sexuelles et sexistes.

Le CESER prend note du déploiement en 2026 de la feuille de route dédiée à l'handisport et au sport adapté. Toutefois, il regrette l'insuffisance de la concertation menée en amont de la prise de décision, en particulier avec le mouvement sportif régional et les ligues.

Le CESER rappelle sa recommandation réaliser un inventaire dynamique des lieux et équipements du Grand Est, avec la Conférence Régionale du Sport, afin de valoriser les lieux de pratique mais aussi dans le but de donner la possibilité aux citoyens de se les approprier. Il convient également de s'assurer de l'accessibilité des équipements. Le CESER propose au Conseil régional d'accompagner les clubs dans la mise en place de formations destinées à leurs intervenants afin de garantir un encadrement de qualité des licenciés et, potentiellement, favoriser une augmentation de leur nombre.

Le CESER approuve le partenariat étroit et le soutien du Conseil régional en direction des 80 ligues et comités sportifs.

Jeunesse

Le CESER souscrit à la démarche engagée par le Conseil régional dans le déploiement de COGITO, un programme de lutte contre les fake news, et propose d'en faire profiter un maximum de jeunes par une communication ciblée.

Le CESER encourage la poursuite des actions de lutte contre l'antisémitisme et demande également la mise en place d'actions de lutte contre toutes les formes de racisme.

Le CESER a bien noté que les étudiants profiteront de la poursuite du Plan de vie de campus et de talents (depuis 2024) avec des formations aux gestes de premiers secours en santé mentale, des mobilités douces avec « mon campus à vélo », des aides à la création de start-

up ou encore à la pratique d'une activité physique. Le CESER invite le Conseil régional à mettre en œuvre les préconisations mentionnées dans l'avis intitulé « *Santé mentale des jeunes : un défi et un enjeu majeurs pour l'avenir* » adopté le 9 octobre 2025 et se tient à la disposition du Conseil régional des jeunes pour échanger avec eux sur le sujet.

Le CESER rappelle que le taux de chômage des jeunes est nettement supérieur à celui du reste de la population. Il demande au Conseil régional de soutenir les actions favorisant la lutte contre la précarité plus particulièrement à destination des étudiants mais aussi celles permettant la lutte contre l'échec scolaire et celles favorisant les politiques inclusives, ceci dans le but de mieux favoriser leur autonomie.

Santé

Le CESER souhaite avoir plus de précisions sur l'ambition du Conseil régional dans la mise en œuvre de la stratégie globale en matière de santé. Il souhaite comprendre comment celle-ci se déploie, territoire par territoire, considérant qu'il est nécessaire de mieux rendre visible l'action régionale en matière de santé et de mieux expliquer la coopération avec les autres acteurs publics.

Dans son Avis intitulé « *L'accès aux soins pour tous dans le Grand Est, un enjeu fondamental* » adopté les 7 et 8 décembre 2022, le CESER proposait aux collectivités locales de construire une politique de prévention et de dépistage des pathologies les plus fréquentes à l'échelle des territoires. Il insistait sur l'importance de coordonner les acteurs de prévention pour gagner en efficacité sur un territoire donné. Il recommandait de renforcer le pouvoir d'agir des habitants, en allant vers les populations notamment celles qui sont éloignées des actions de promotion de la santé afin d'agir sur tous les déterminants de santé.

Dans le même Avis, le CESER proposait également au Conseil régional et à l'Agence Régionale de Santé d'évaluer l'efficacité des aides à l'installation à destination des professionnels de santé, en tenant compte du contexte territorial dans lequel elles sont mises en œuvre tant sur la facilitation de l'accès aux soins que sur les bénéfices en termes de prévention primaire, secondaire et tertiaire ainsi que l'amélioration des données de santé de la population qu'elle couvre.

Une évaluation de l'ensemble des actions est nécessaire.



EXPLICATION DE VOTE

EXPLICATION DE VOTE DE MEMBRES DU CESER REPRÉSENTANT LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL (CGT)

Depuis plusieurs années, la SNCF et le Conseil Régional Grand Est organisent, main dans la main, la démolition progressive du service public ferroviaire. Fermetures de guichets, suppressions de postes, réduction des horaires d'ouverture... les décisions tombent les unes après les autres, sans concertation, sans transparence, et toujours au détriment des usagers comme des cheminots.

Des conséquences graves pour tous :

Des voyageurs laissés seuls face à des automates souvent en panne ou incompréhensibles.

Des personnes âgées, des jeunes, ou des personnes en situation de handicap privées d'un véritable accompagnement humain.

Des gares désertées, en particulier dans les zones rurales et les petites villes, où l'absence de guichets condamne peu à peu la présence du train.

Une fracture territoriale qui se creuse encore un peu plus, entre métropoles privilégiées et territoires abandonnés.

Un service public vidé de sa mission première : le droit au transport pour toutes et tous.

Nous refusons cette politique du tout-numérique et du tout-profit !

Derrière les économies de façade, c'est bien une logique de rentabilité qui guide ces choix. Moins de guichets, moins de personnel, moins d'accueil : c'est moins de service public et plus d'exclusion.

La CGT exige :

Le maintien et la réouverture des guichets SNCF dans toutes les gares de la région.

Des moyens humains supplémentaires pour assurer un service d'accueil, d'information et de sécurité de qualité.

Une politique ferroviaire au service de l'intérêt général, qui place l'humain, la proximité et l'égalité d'accès avant la recherche du profit.

La CGT votera en faveur de l'avis.

Odile AGRAFEIL, Loukas BENARD, Chantal BERTHELEMY, Chahid BOUGNOUCH, Stéphane BUSOLINI, Jean-Luc CARDOSO, Bénédicte DA PONT, Marc JOUDELAT, Jean-Pierre LANGLET, Emmanuelle MOISSONNIER, Yolande ROSENBLATT, Delphine ROUXEL, Doris WARTH



RETROUVEZ TOUTES LES INFOS
DU CESER GRAND EST SUR INTERNET
ET LES RÉSEAUX SOCIAUX :

 www.ceser-grandest.fr
 [company/ceser-grandest-est](https://company.ceser-grandest-est)
 [@cesergrandest](https://facebook.com/cesergrandest)
 [@cesergrandest8916](https://youtube.com/cesergrandest8916)

SITE DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE
5 rue de Jéricho
51037 Châlons-en-Champagne
03 26 70 31 79

SITE DE METZ
Place Gabriel Hocquard
57036 Metz Cedex 1
03 87 33 60 26

SITE DE STRASBOURG
1 Place Adrien Zeller
67000 Strasbourg
03 88 15 68 00